

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
8 janvier 2016

---

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL277

présenté par  
M. Belot, rapporteur

-----

**ARTICLE 41**

Au début de l'alinéa 27, substituer aux références :

« Au II de l'article L. 521-3 et à l'article L. 521-6 »

les références :

« Au premier alinéa, à la première phrase du deuxième alinéa et aux trois derniers alinéas du II de l'article L. 521-3 et aux deux premiers alinéas et trois derniers alinéas de l'article L. 525-6 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision, de coordination et corigeant une erreur de référence.